

Image not found or type unknown



Renouvellement titre de séjour salarié

Par **maroc01**, le **09/10/2014 à 18:57**

Bonjour, rnJe suis jeune diplômé d'une école d'ingénieur en France (de nationalité marocaine)et je viens d'obtenir mon APS. On me propose aujourd'hui un contrat d'un an en ingénierie industriel. Le soucis c'est que si je dis oui à un CDD d'un an et qu'au bout de cette année je ne trouve pas d'emploi, est ce que je rentre dans la catégorie des chômeurs qui me donne le droit de rester un an supplémentaire en France pour chercher du boulot, ou je serais dans l'obligation de quitter la France ?? Je vous remercie de ne répondre à ce message que si vous êtes sûr de ce que vous avancez. Merci beaucoup !!